

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 28 Septembre 2023**

**Présents** : B. GOUZIN. J.L. RANDON. C. MACIAS-ADICEOM. B. BAUTOU. C. CHAUVITEAU. E. PONS. R. ALLEXANT.

**Excusés** : R. POUJOL. . A. GOBERT. M. DIAW (pouvoir B.GOUZIN). M. RIEUTORD.

**1. RÉSILIATION DE L'ADHÉSION AU CONTRAT SOUSCRIT PAR LE C.D.G. AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2023.**

En 2022 le CDG 34 a retenu la proposition de l'assureur GRAS SAVOYE/GENERALI en matière d'assurance des risques statutaires des collectivités. Le conseil avait approuvé l'adhésion au contrat pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNARCL.

Compte tenu de l'augmentation significative du taux applicable en 2024, la commune a décidé de mettre un terme à son adhésion à ce contrat à compter du 31 décembre 2023. Afin de respecter le préavis cette résiliation doit intervenir avant le 30 septembre.

**Le conseil approuve à l'unanimité** la résiliation de l'adhésion au contrat souscrit par le CDG 34 à compter du 31 décembre 2023.

**2. SOUSCRIPTION D'UN NOUVEAU CONTRAT AUPRÈS DE GROUPAMA**

Après étude du devis proposé par Groupama, il est proposé au Conseil d'autoriser la souscription à la proposition suivante :

- Contrat avec franchise de 10 jours (sans la maternité) au taux de **5,33%** et au tarif de **3359,04€**.

**Le conseil approuve à l'unanimité**, la souscription au contrat assurance des risques statutaires proposé par Groupama.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 H 15.**